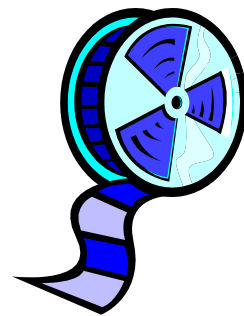
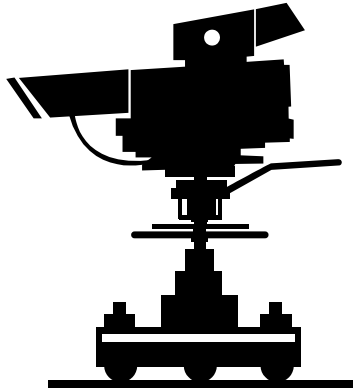


SYNDICAT INTERCOMMUNAL
POUR LE DEVELOPPEMENT
DE LA COMMUNICATION

SIDECOM



RAPPORT SUR L'ACTIVITE
DE L'ANNEE 2008

SOMMAIRE

1° - PRESENTATION DU SYNDICAT

- A / Composition
- B / Création - Durée
- C / Objet
- D / Mode de gestion

2° - ACTIVITE ADMINISTRATIVE DU SYNDICAT

- A / Le Comité Syndical
- B / Le Bureau
- C / Le renouvellement du Comité Syndical en 2008

3° - VIE FINANCIERE DU SYNDICAT

- A / Compte Administratif 2008
- B / Affectation du résultat comptable de la section d'exploitation
- C / Cotisation des communes membres

4° - ASPECTS PARTICULIERS DE L'ANNEE 2008

- A / L'état des relations avec Lyonnaise Communications / NOOS
- B / L'avenir du programme local

Rapport établi par le Président de l'Etablissement Public, conformément à l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales transposant l'article 40 de la loi n°99-586 du 12 juillet 1999, relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale.

1° Présentation du Syndicat

A- Composition

Le S.I.D.E.C.O.M. est actuellement composé de 34 communes dont 28 communes câblées et 6 communes non câblées depuis l'adhésion de la commune de Vernouillet, fin 2007.

Communes câblées : Achères, Aigremont, Andrésy, Aubergenville, Bouafle, Bougival, Chambourcy, Chatou, Croissy-sur-Seine, l'Etang-la-Ville, Fourqueux, Louveciennes, Maisons-Laffitte, Mareil-Marly, Marly-le-Roi, Médan, le Mesnil-le-Roi, Meulan, Morainvilliers, Orgeval, le Pecq, Poissy, le Port-Marly, Saint-Germain-en-Laye, Saint-Nom-la-Bretèche, Triel-sur-Seine, le Vésinet, Villennes-sur-Seine.

Communes non câblées : les Alluets-le-Roi, Chanteloup-les-Vignes, Chapet, Carrières-sous-Poissy, Verneuil-sur-Seine, Vernouillet.

La population du SIDECOM était en 2008 de 316 401 dans les communes câblées et 49 969 dans les communes non câblées.

B- Création - Durée

La création du Syndicat date de 1984 (arrêté préfectoral du 23 mai 1984). C'était alors un Syndicat d'études.

Par arrêté en date du 18 août 1986, la modification des statuts est acceptée. Le SIDECOM est désormais chargé de la réalisation d'un réseau câblé. Sa durée est illimitée.

C- Objet

Depuis 1984, « les compétences du Syndicat sont étendues à la mise en œuvre des moyens nécessaires à la réalisation de réseaux câblés de télédistribution sur le territoire des communes membres du Syndicat ».

D- Mode de gestion

1° - Origine du réseau câblé

Plusieurs documents contractuels encadrent la mise en place du réseau câblé,

- la convention cadre, du 31 janvier 1986, signée entre le SIDECOM et l'Etat, relative à la réalisation d'un réseau câblé,
- la convention pour l'étude et la réalisation de la tête de réseau, passée entre T.D.F. (Télédiffusion de France), la Lyonnaise Communications pour l'étude, la réalisation, l'exploitation du réseau câblé de vidéocommunications construit par France Télécom sur le territoire des communes du SIDECOM,

Cette convention a été remplacée par une nouvelle convention d'opérateur en 1990.

- la convention d'établissement du 31 décembre 1986 entre le SIDECOM et France Télécom relative à l'établissement d'un réseau local de vidéocommunications ; cette convention remplaçait la convention cadre du 31 janvier 1986,

- la convention technique passée entre l'association Yvelines Première, chargée par le SIDECOM de la conception, de la programmation et de la production du programme local, et la Lyonnaise Communications ayant pour objet la diffusion du programme local sur le canal de Paris Première,

D'après ce montage juridique :

- France Télécom réalisait la construction du réseau, assurait l'entretien, la maintenance et le raccordement des abonnés, ainsi que le financement,
- Lyonnaise Communications avait en charge l'exploitation commerciale du réseau,
- Le SIDECOM assurait éventuellement les arbitrages et donnait son accord sur les modifications du plan de service,
- Les communes se trouvaient câblées sans investissement de leur part en dehors des travaux de mise à disposition de locaux communaux pour installer les centres de distribution.

2° - Modifications intervenues depuis l'origine du Plan Câble

Plusieurs modifications sont intervenues depuis :

- la cession des actifs détenus par France Télécom à la nouvelle société propriétaire de la marque NOOS, elle-même reprise depuis par Numéricâble ; de ce fait la même société devenait propriétaire et exploitante du réseau.
- la publication, en 2004, de deux lois importantes qui ont modifié le paysage audiovisuel en transposant en droit français le « paquet télécom » ; il s'agit de la loi n°2004-575 du 21 juin 2004 pour la confiance dans l'économie numérique - Elle encadre le rôle des collectivités territoriales en matière de réseaux et services de communications électroniques - et la loi n°2004-669 du 9 juillet 2004, relative aux communications électroniques et aux services de communication audiovisuelle

Le régime applicable aux « Plan Câble » s'en est trouvé modifié ; l'installation des réseaux câblés est désormais inscrite dans le droit commun des autres réseaux de communications électroniques.

Les contrats existant à la date de promulgation de la loi devaient être adaptés pour se mettre en conformité avec le cadre général des réseaux de communications électroniques ; cette adaptation concernant les articles non conformes avec les directives européennes, en particulier la clause d'exclusivité d'établissement ; l'adaptation était à faire dans le délai d'un an à compter de la parution d'un décret, paru le 26 juillet 2005.

2005 et 2006 ont été les années de négociations avec Lyonnaise Communications/NOOS, et qui ont abouti à la signature :

- D'un protocole transactionnel signé entre le Syndicat et la société et qui définissait les principes des accords ; les parties décidaient d'un commun accord de mettre un terme anticipé à leur relation contractuelle existante au titre de la convention d'opérateur,
- D'une convention de distribution du programme local, signé entre l'association Yvelines 1^{ère} et la société, en présence du SIDECOM ; ce mode de diffusion est le seul existant actuellement pour le programme local,

- De conventions d'occupation du domaine public à signer entre la société et chacune des communes câblées ; l'ensemble de ces conventions, après délibération dans chacune des communes, a été adressé à la société, après signature, au début de l'année 2007.

Depuis cette date, le SIDECOM n'a plus de relation contractuelle avec l'opérateur qui, de son côté, ne verse plus la participation prévue à l'origine pour le programme local.

2° Activité administrative du Syndicat

A- Le Comité Syndical

En 2008, il s'est réuni à 7 reprises :

- le 29 janvier, pour le Débat d'Orientation Budgétaire 2008 et le renouvellement de la convention d'objectifs et de moyens signée entre le SIDECOM et Yvelines 1^{ère},
- le 7 février, réunion sans quorum,
- le 26 février, pour le Budget Primitif 2008 et un point sur l'étude relative à l'avenir d'Yvelines 1^{ère},
- le 16 avril, séance consacrée à l'installation du nouveau comité syndical, issu des élections municipales de mars, et l'élection du Président et des membres du Bureau,
- le 20 mai, séance destinée à la remise en route des instances du Syndicat, vote du règlement intérieur et des indemnités des élus, délégation au Président, Vice-Président et Bureau, désignation des représentants du Syndicat à l'association Yvelines 1^{ère},
- le 11 juin, pour l'approbation du Compte Administratif 2007, le Compte de Gestion, l'affectation du résultat comptable de la section d'exploitation et le Budget Supplémentaire 2008,
- le 26 novembre, en plus du compte-rendu du Bureau du 9 octobre, la confirmation de l'adhésion à l'AVICCA (association des villes et collectivités pour les communications électroniques et l'audiovisuel), le bilan de l'étude sur Yvelines 1^{ère}, préalablement présentée au Bureau lors des réunions du 9 octobre et du 14 novembre, le vote d'une subvention exceptionnelle à Yvelines 1^{ère} pour des aménagements techniques destinés à améliorer la distribution du programme local.

B- Le Bureau

Le Bureau s'est réuni deux fois en 2008 :

- Le 9 octobre, pour la présentation du rapport, présenté par la société IMCA et relatif à l'étude sur l'avenir d'Yvelines 1^{ère} ainsi que des conséquences, sur le plan technique, d'une extension de la diffusion ; pour préparer le Budget Primitif 2008 du SIDECOM, en parallèle au budget d'Yvelines 1^{ère}, il est prévu une nouvelle réunion du bureau avant la séance du comité syndical ;
- Le 14 novembre, sur les différentes orientations à prendre en matière d'évolution technique, de moyens techniques et humains ainsi que des moyens financiers nécessaires ; les conclusions étaient les suivantes :
 - passer rapidement de l'analogique au numérique,
 - poursuivre en commun la réflexion sur la grille des programmes et la ligne éditoriale,
 - rechercher d'autres partenaires éventuels,
 - prévoir les financements en fonction des volontés affichées,

- concrétiser les accords par une nouvelle convention d'objectifs entre le Syndicat et Yvelines 1^{ère}.

C- Le renouvellement du Comité Syndical en 2008

Suite aux élections municipales de mars 2008, de l'installation du maire et de ses adjoints dans chaque commune, les délégués aux différentes instances de coopération intercommunale ont été désignés par délibération de chaque Conseil Municipal.

Les statuts du Syndicat précisent que le Bureau Syndical est composé, outre son Président, de trois Vice-Présidents, d'un secrétaire et de sept assesseurs.

Après avoir élu, en son sein, Monsieur Jean-Noël AMADEI (Maire Adjoint Le Pecq) comme Président, le Comité Syndical a procédé à l'élection des autres membres du bureau ainsi constitué :

- Premier Vice-Président : Monsieur Emmanuel LAMY (Maire de Saint-Germain-en-Laye).
- Deuxième Vice Président : Madame Caroline DOUCET (Maire Adjoint de Chambourcy).
- Troisième Vice-Président : Monsieur Eddie AÏT (Maire de Carrières-sous-Poissy).
- Secrétaire : Monsieur Alain GOURNAC (Maire de Le Pecq)

Et sept assesseurs :

- Monsieur Hervé FREYCENET (Marly-le-Roi).
- Monsieur Martial LELEU (Saint-Nom-la-Bretèche).
- Monsieur Richard BERTRAND (Poissy).
- Madame Mireille TEMPEZ (Le Port-Marly).
- Monsieur Philippe HOUVION (Croissy-sur-Seine).
- Madame Elisabeth PESNEL (Achères).
- Monsieur Laurent SIBILLE (Fourqueux).

3° Vie financière du Syndicat

A- Le Compte Administratif 2008

Les résultats d'exécution, constatés lors de la séance du Comité Syndical du 2 juin 2009, sont les suivants :

- en **section d'investissement** :
 - ✓ aucune dépense,
 - ✓ une réalisation de recettes de **3 923,02 €**,
 - ✓ la section présente donc un excédent de **3 923,02 €**.
- en **section d'exploitation** :
 - ✓ une réalisation de dépenses de **546 930,18 €**,
 - ✓ une réalisation de recettes de **512 464,45 €** au titre de l'exercice ; compte tenu de l'excédent antérieur reporté pour un montant de 82 599,33 € , le total des recettes est de **595 063,78€**.
 - ✓ La section présente un excédent d'exploitation de **48 133,60 €**.

B- Affectation du résultat comptable

- Le Comité Syndical, réuni le 2 juin 2009, a décidé de reporter la totalité de l'excédent à la section d'exploitation soit **48 133,60 €**.

C- Cotisations des communes membres en 2008

Les cotisations des communes membres sont de deux types :

- la cotisation correspondant aux frais généraux du Syndicat, appelée auprès de toutes les communes à raison de :
 - ✓ 0,152 € par habitant pour les communes câblées (quasiment identique à celle de l'année précédente, 0,151 €),
 - ✓ 0,01 € par habitant pour les communes non câblées
- la cotisation appelée auprès des communes câblées et destinée à subventionner la chaîne locale, Yvelines Première :
 - ✓ elle est calculée à la prise raccordable et était, en 2008, de **3,3592 €**, **montant inchangé par rapport à 2007**, contre 3,124 € par prise en 2006 et 2,9068 € en 2005; la majoration de ces deux années était liée à l'augmentation de la participation des communes membres pour compenser le désengagement de NOOS et malgré une réduction par Yvelines 1^{ère} de son budget de fonctionnement.

4°- Aspects particuliers de l'année 2008

A- Etat des relations avec Lyonnaise Communications / NOOS

Comme indiqué plus haut, le Syndicat a soldé ses relations avec l'opérateur en 2007 avec la réception d'un chèque de **388 905,12 €**, qui correspondait au différé de règlement depuis le second semestre 2004 jusqu'au 1^{er} semestre 2006. Ce versement a immédiatement été encaissé et reversé à Yvelines 1^{ère}, après déduction d'une avance qui avait été faite par le Syndicat à l'association.

Depuis cette date, le SIDECOM n'a plus aucun lien contractuel avec la société, reprise ensuite par Numéricâble, qui est propriétaire de son réseau et qui l'exploite.

B- L'avenir du programme local

1° - les orientations pour l'avenir

Cette période difficile de négociations avec l'opérateur a précipité une réflexion qu'il aurait fallu que le SIDECOM fasse un jour ou l'autre :

- le modèle de télévision locale n'a guère changé, sur le fond, depuis son lancement même si de nombreuses adaptations se sont fait jour au fil du temps, adaptations techniques et des méthodes de travail,
- le financement est très dépendant des participations publiques, communes et conseil général, sans parler de la participation de l'opérateur,
- le programme local doit donc trouver d'autres sources de financement puisqu'il n'est pas envisageable que les collectivités portent seules le surcoût lié au désengagement de la société,
- d'autre part, le monde des communications électroniques est en plein mouvement, les télévisions locales sont aussi susceptibles de modifications : partenariats divers, projet de TNT régionale, ouverture d'un canal hertzien par le CSA (Centre

Supérieur de l'Audiovisuel) qui pourrait permettre une autre diffusion que par le câble...

- Il est donc essentiel que les communes et l'association étudient ensemble « le » projet de télévision locale qu'elles souhaitent pour l'avenir : forme éditoriale, formule juridique de gestion, modes de financement, ressources publicitaires possibles....

Une société d'études a été retenue, la société IMCA, dont les interventions ont été les suivantes :

- audit de la situation, du mode de fonctionnement de la chaîne locale, de son budget, du contexte local et des attentes des communes,
- recherche d'un modèle économique comparable à Yvelines 1^{ère}, parmi les programmes locaux existants,
- étude des différentes solutions possibles, sur le plan technique, en intégrant à chaque fois les conséquences en terme de gestion et de financement,
- propositions au Syndicat de 2 à 3 solutions possibles.

Cette commande a donc été passée au printemps 2007.

2° - l'étude sur le programme local et l'association Yvelines 1^{ère}

Le bilan de la première phase qui consistait à travailler sur les documents écrits et à rencontrer les représentants d'Yvelines 1^{ère} et un panel d'une dizaine d'élus a été présenté, d'abord devant le Bureau, réuni le 4 octobre, puis devant le Comité Syndical, le 24 octobre, et à nouveau à la séance du 13 décembre 2007.

LES HYPOTHESES QUI SE DEGAGEAIENT

- l'arrêt de la chaîne (conséquences en matière d'emplois, conséquences politiques),
- le maintien de la chaîne dans sa forme existante en élargissant les canaux de diffusion (coût supplémentaire non négligeable, minimum 150 000 € HT par an), la mise en place d'une Web TV : programmation réduite et disponible à la carte, coût plus élevé,
- une évolution de la chaîne vers de la production de programmes, démarche commerciale à mettre en œuvre,
- l'intégration d'un réseau de syndication de programmes (maintien de la chaîne mais perte d'indépendance éditoriale),
- la privatisation de la chaîne (évitte de subir le coût politique et économique de l'arrêt de la chaîne mais vente à assumer politiquement).
- l'orientation vers une plate-forme multi supports/contenus/formats.

Pour le bureau d'études, certaines de ces solutions pouvaient être étudiées et mises en place de façon mixte. Ce rapport d'étape a été remis à l'ensemble des délégués.

Après discussion, certaines de ces hypothèses ont été privilégiées, la 2, la 3 et la 4 en particulier, sur lesquelles la société devait continuer à travailler.

Néanmoins et compte tenu de la proximité des échéances électorales, il avait été souhaité que ce ne soit pas le mandat sortant qui fasse les choix pour l'avenir.

La fin de l'étude a donc été repoussée à l'année 2008. Une présentation de l'état d'avancement de l'étude a été faite par le cabinet IMCA devant le nouveau comité syndical le 20 mai 2008.

Le choix de la poursuite d'activité du programme local a été acté mais avec plusieurs axes d'action, l'association seule et en partenariat avec le SIDECOM :

- définition plus précise de la ligne éditoriale en tenant compte de :
 - du contexte géographique particulier des communes câblées,
 - du rôle essentiel d'information sur la vie locale et les informations de proximité,
 - du souhait de ne pas concurrencer d'autres supports de communication en élargissant cette information trop en dehors du territoire,
 - la recherche de thèmes fédérateurs,
 - de la nécessaire collaboration entre Yvelines 1^{ère} et les villes membres, leur service communication et leur site internet,
 - la recherche d'un équilibre des interventions sur les différentes communes,
- définition des moyens techniques et humains à mettre en œuvre en tenant compte des éléments suivants :
 - la disparition annoncée de l'analogique et des investissements nécessaires pour pouvoir travailler en numérique,
 - Yvelines 1^{ère} devra s'adapter pour pouvoir diffuser sur d'autres supports que le câble,
 - Ces contraintes techniques représenteront un coût supplémentaire,
 - Ces adaptations devront s'accompagner d'une renégociation avec l'opérateur, la convention actuelle étant bâtie sur un principe d'exclusivité de diffusion sur le câble,
- définition des moyens financiers à mettre en parallèle
 - les communes souhaitent limiter la progression de leur participation pour ce programme local,
 - les effectifs d'Yvelines 1^{ère} ont déjà été réduits et ne peuvent plus l'être sauf à ne plus pouvoir fonctionner dans des conditions satisfaisantes,
 - de nouveaux partenariats ou ventes de programmes et :ou recherche de publicité devront être trouvés pour financer cette évolution.

3° - Les modifications au sein d'Yvelines 1^{ère}

L'association a eu à déplorer le décès de sa Présidente, Madame Brigitte CARLIER, qui était à ce poste depuis le lancement de la chaîne locale en décembre 1989.

De plus, le renouvellement des conseils municipaux et du comité syndical a généré le renouvellement du conseil d'administration de l'association, constaté lors de l'assemblée générale du 27 mai 2008.

Le nouveau conseil d'administration a désigné les membres de son bureau :

- Président : Monsieur Jean-Paul BINARD,
- 1^{er} Vice-président : Monsieur Claude LENFANT,
- 2^{ème} Vice-président : Monsieur Vincent PERRAULT,
- Secrétaire : Mademoiselle Agathe DAHAN,
- Trésorier : Monsieur Hervé FREYCENET.